

Règlement-prime d'encouragement aux pratiques favorables à l'environnement et au maintien de la qualité des sols pour les agriculteurs - Exercices 2023 et suivants



Demande d'octroi d'une prime, conformément au règlement adopté au Conseil Communal du 19 juillet 2022

Demandeur :

Nom				Prénom			
Rue					Numéro		Boîte
Code postal					Localité		
Téléphone				GSM			
Mail				Site Internet (facultatif)			

Informations de l'agriculteur :

Numéro de compte bancaire			N° de producteur		N° BCE		
Domicile							
Rue					Numéro		Boîte
Code postal					Localité		
Adresse du siège d'exploitation							
Rue					Numéro		Boîte
Code postal					Localité		

Déclaration :

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement lié à cette prime, en particulier des conditions suivantes:

(veuillez cocher chaque condition après vérification)

- Le bénéficiaire de la présente aide doit être un agriculteur à titre principal ou complémentaire, dont le siège de l'exploitation et le domicile sont situés sur le territoire communal.
- Le cas échéant, le bénéficiaire s'engage à faire analyser les parcelles concernées préalablement à l'amendement, en ce qui concerne l'apport d'amendement calcaro-magnésien.
- Le demandeur doit être en règle avec les dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité et doit disposer de la personnalité juridique.

Documents à joindre :

Pour être conforme, la demande doit inclure les documents suivants (selon type(s) de prime(s) demandé(s) -> cocher la(es) case(s)) :

- facture de compostage de fumier + preuve de paiement et déclaration superficie
- facture d'amendement calcaro-magnésien (facture d'achat et/ou d'épandage) + preuve de paiement et déclaration superficie
- facture d'analyse des sols agricoles, fourrages, herbes et végétaux divers + preuve de paiement et déclaration superficie
- cotisation de membre à une association assurant le remplacement de l'exploitant en cas de nécessité + preuve de paiement et déclaration superficie
- factures de prestations de tiers pour la taille des haies champêtres + preuve de paiement + déclaration superficie

Fait à				Signature			
Date							

Formulaire à remettre par courriel ou courrier ou sur place à l'adresse genevieve.wergifosse@gouvvy.be, ou à l'administration communale sise Bovigny, 59 - 6671 Gouvvy